

**Communes forestières**  
Alpes de Haute-Provence

## UNE FORMATION POUR MIEUX VENDRE LE BOIS DES FORETS COMMUNALES

### DOSSIER DE PRESSE

Le 28 septembre 2011  
Le Chaffaud (04)

*Contact presse :*

**Isabelle Desmartin / 04 42 65 78 14**

[isabelle.desmartin@communesforestieres.org](mailto:isabelle.desmartin@communesforestieres.org)

**Jérôme BONNET / Tél. 06 73 90 26 49**

[jerome.bonnet@communesforestieres.org](mailto:jerome.bonnet@communesforestieres.org)

**Communes forestières PACA**

## SOMMAIRE

<b>COMMUNIQUE DE PRESSE</b>	<b>3</b>
<b>ORDRE DU JOUR</b>	<b>5</b>
<b>LE REGIME FORESTIER, CADRE DE LA GESTION DES FORETS COMMUNALES</b>	<b>6</b>
<b>L'OFFICE NATIONAL DES FORETS, OPERATEUR HISTORIQUE</b>	<b>7</b>
<b>LA FORÊT COMMUNALE EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</b>	<b>8</b>
<b>VALORISATION DU BOIS DE LA FORET REGIONALE - NOMBRE D'EMPLOIS EN 2009</b>	<b>9</b>
<b>LA COMMERCIALISATION DES BOIS EN FORET COMMUNALE</b>	<b>10</b>
<b>LETRE D'INFORMATION N°1 DE PEFC PACA</b>	<b>12</b>
<b>LES COMMUNES FORESTIERES, UN RESEAU POUR REPRESENTER ET ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LEURS PROJETS FORET BOIS</b>	<b>16</b>
<b>LES COMMUNES FORESTIERES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE ADHERENTES EN 2010</b>	<b>18</b>

## ANNEXES

**LE + FORET PUBLIQUE**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Une formation pour mieux vendre le bois des forêts communales

*Valeur économique et écologique, le bois est une ressource essentielle pour les Alpes de Haute-Provence, département boisé à près de 50%. Les communes sont le principal mobilisateur de bois dans le département, et alimentent ainsi la filière. Afin de donner aux élus les éléments nécessaires au choix de mise en vente d'une coupe de bois, les Communes forestières leur proposent une formation sur la commercialisation des bois, le mercredi 28 septembre 2011, au Chaffaut (04).*

Dans les Alpes de Haute-Provence, 176 des 200 communes sont propriétaires de forêt. Ces communes sont particulièrement concernées par la commercialisation de leurs bois, qui impacte directement l'économie rurale par les recettes générées.

Contrairement aux idées reçues, l'exploitation de bois est un acte majeur de la gestion durable des forêts. Elle permet la régénération des peuplements gage d'une pérennité de la forêt à long terme. Les recettes générées par la vente des bois exploités permettent le réinvestissement dans les travaux forestiers ou des équipements d'accueil du public gage d'une gestion durable et multifonctionnelle.

De plus, la mobilisation des bois des forêts communales approvisionne les entreprises locales de la filière (exploitants forestiers, scieurs..) et contribue au maintien et à la création d'emplois dans les territoires ruraux.

Les élus des communes ont, de part les dispositions du code forestier, la responsabilité des décisions en matière de mode de commercialisation et de valorisation de la ressource bois communale. Ils sont de plus en plus mobilisés sur ces questions. D'autant plus que l'évolution des modes de vente et l'émergence de débouchés locaux tels que l'énergie nécessitent une plus forte implication.

C'est pourquoi les Communes forestières des Alpes de Haute-Provence organisent, conjointement avec l'Office National des Forêts dans le cadre des « journées de la forêt communale », une formation à destination des élus du département sur la « commercialisation des bois » :

Le **mercredi 28 septembre 2011**, de 14h00 à 17h30  
au **Chaffaut** (salle des loisirs)

Cette formation vise à permettre aux élus de jouer au mieux leur rôle de propriétaire forestier, en approfondissant leurs connaissances sur les différents modes de vente des bois existants.

*L'Association des Communes forestières des Alpes de Haute-Provence est au service des élus et des acteurs forestiers. Elle œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local.*

**Contact :**

**Communes forestières Alpes de Haute-Provence**

42 boulevard Victor Hugo, 04000 DIGNE LES BAINS

**Contact presse :**

**Isabelle DESMARTIN** / Tél. 04 42 65 78 14 / [isabelle.desmartin@communesforestieres.org](mailto:isabelle.desmartin@communesforestieres.org)

**Jérôme BONNET** / Tél. 06 73 90 26 49 / [jerome.bonnet@communesforestieres.org](mailto:jerome.bonnet@communesforestieres.org)

## ORDRE DU JOUR

# Assemblée générale

Le 28 septembre 2011 au Chaffaud (04)

- 14h00 – 14h15 :** **Accueil des participants**
- 14h15 – 14h30 :** **Ouverture et présentation de la formation.**  
Jean-Claude MICHEL – Président des communes forestières des Alpes de Haute-Provence
- 14h30 – 14h50 :** **Le régime forestier : rôles et responsabilités respectifs de l'élu et de l'ONF en matière de commercialisation**
- 14h50 - 15h10 :** **La filière forêt-bois et ses enjeux**
- Rappel sur les circuits de transformation du bois
  - Intérêts de la certification PEFC
- 15h10 – 15h30 :** **Les intérêts et enjeux d'une coupe de bois pour les communes**
- 15h30 – 16h00 :** **De la coupe à la mise en vente : le rôle de l'élu dans le processus de commercialisation**
- 16h00-17h00 :** **Choisir le mode de vente le mieux adapté aux attentes de la commune**
- 17h00-17h30 :** **Le cas particulier de l'affouage**

17h30 – Clôture

## LE REGIME FORESTIER, CADRE DE LA GESTION DES FORETS COMMUNALES

### Le régime forestier, qu'est ce que c'est ?

C'est le cadre légal de la gestion des forêts de l'Etat et des collectivités en France.

C'est un régime de gestion qui prévoit un ensemble de garanties : renouvellement des ressources en bois, préservation de la forêt sur le long terme...

Les communes propriétaires ont **des responsabilités** (gestion de la forêt communale, vente des bois...) et restent **le pouvoir décisionnel**.

Elles ont **des obligations** (approuver un plan de gestion, donner une importance particulière à l'accueil du public ... pour, au final, garantir la gestion durable des forêts) qu'elles mettent en œuvre en s'appuyant sur leur opérateur : l'Office national des forêts.

### Les rôles respectifs du propriétaire et de l'opérateur pour la gestion

#### La commune :

- Est propriétaire de la forêt qui fait partie du patrimoine privé de la commune.
- Est détenteur de pouvoirs judiciaires au travers du droit de police du maire.
- Décide des orientations stratégiques pour sa forêt.
- Approuve l'aménagement forestier, le document de gestion qui traduit techniquement les orientations du propriétaire.
- **Décide du programme des coupes de bois, de la destination et du mode de vente des bois.**
- Décide du programme des travaux à réaliser et en est le maître d'ouvrage.
- Accorde les concessions et en fixe librement les clauses générales.
- **Encaisse les produits de sa forêt, notamment ceux de la vente des bois.**

#### L'ONF :

- Assure la surveillance foncière et la surveillance générale (police forestière, chasse, nature).
- Elabore et propose le document de gestion, en fonction des orientations données par la commune.
- Veille à son application et encadre la gestion courante.
- **Met en vente les bois conformément aux souhaits de la commune et prépare les ventes (identifie les parcelles, les arbres à couper...).**
- **Contrôle les exploitations et la façon dont elles se déroulent.**
- Propose le programme annuel des travaux et veille à leur cohérence avec l'aménagement.
- Fixe les conditions techniques d'occupation et d'exploitation du domaine forestier.
- **Emet les factures des ventes de bois.**

## L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, OPERATEUR HISTORIQUE

L'Office national des forêts (ONF) est un établissement public à caractère industriel et commercial qui a succédé en 1966 à l'administration des eaux et forêts.

L'ONF assure la mise en œuvre du régime forestier tel que prévu par la loi. Il développe également des activités industrielles et commerciales, dans le champ concurrentiel.

L'ONF a pour mission principale :

- la gestion des forêts domaniales, propriété de l'Etat ;
- la mise en œuvre du régime forestier en forêt communale : **il est l'opérateur unique, imposé par la loi aux communes** ;
- la réalisation d'activités commerciales (bureaux d'études ou ent reprises de travaux) ;
- la mise en œuvre de missions d'intérêt général (suivi des avalanches, prévention des incendies...).

Le contrat Etat / ONF 2012-2016, fut l'objet de longues négociations en 2011. Il a été co-signé par les Communes forestières en juillet 2011.

Il fixe pour la période 2012-2016 les objectifs assignés à l'établissement et le financement de l'ONF.

La gestion des forêts domaniales est financée par les recettes du domaine (chasse, concession, vente de bois...) qu'encaisse l'ONF, avec lesquelles il doit régler ses dépenses de gestion et les travaux de gestion.

Le régime forestier en forêt communale est financé par les frais de garderie (10 à 12% du montant des ventes que perçoivent les communes sont conservés par l'ONF). Ils représentent environ 21 M d'€ en 2009 au niveau national\*. Ne couvrant pas les dépenses de gestion, l'Etat compense l'écart à hauteur d'environ 120M d'€\*. C'est le versement compensateur.

**Ce financement de l'Etat assure la mission de service public de gestion des forêts communales de l'ONF, au bénéfice des communes.**

Les activités commerciales sont des prestations facturées aux clients maîtres d'ouvrage, majoritairement les communes. Elles représentent 142 millions d'€ en 2009\*.

\*Source : Chiffres ONF 2009.

## LA FORÊT COMMUNALE EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur est une forêt méditerranéenne qui jouit d'une spécificité et d'une richesse incomparable.

Sa spécificité réside aussi dans le fait qu'elle est une ligne de charges dans les budgets des communes, là où, dans d'autres régions, elle est une ligne de recettes.

Les collectivités en général et les communes en particulier consacrent d'importants moyens financiers pour la valorisation et la préservation de cet espace, dans un souci d'intérêt général.

Au regard de son importance, la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur a toute sa place pour concourir aux **objectifs nationaux** :

- **environnementaux** pris par la France dans le cadre du Grenelle et des sommets internationaux, pour le stockage du carbone, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles
- **économique** de création d'emplois par la mobilisation de bois.

### Repères :

La forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur couvre 1,5 M d'ha (3<sup>ème</sup> rang national), soit **48% du territoire (2<sup>ème</sup> rang national)**. Le Var est le département le plus boisé de France.

Les forêts communales **représentent 22 % de la superficie forestière totale**.

	Surface totale	Surface de forêt	Taux de boisement	Surface forêt communale	% de forêt communale
Alpes de Haute Provence	698 000	401 000	57%	60000	17%
Hautes-Alpes	568 000	231 000	41%	73000	38%
Alpes-Maritimes	427 000	239 000	55%	51000	28%
Bouches-du-Rhône	508 000	117 000	23%	27000	28%
Var	602 000	376 000	62%	43000	12%
Vaucluse	357 000	152 000	42%	33000	28%
REGION	<b>3160000</b>	<b>1 517 000</b>	<b>48%</b>	<b>287000</b>	<b>22%</b>

Note : Les surfaces sont exprimées en hectares.

Source : Communes forestières PACA, d'après les données dendrométriques de l'IFN-Cycle 3, La forêt française les résultats issus des campagnes d'inventaire 2005 à 2009 (IFN, Novembre 2010) et de la BD carto IGN.

## Nombre d'emplois (exploitants et scieurs) en 2009



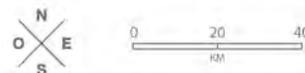
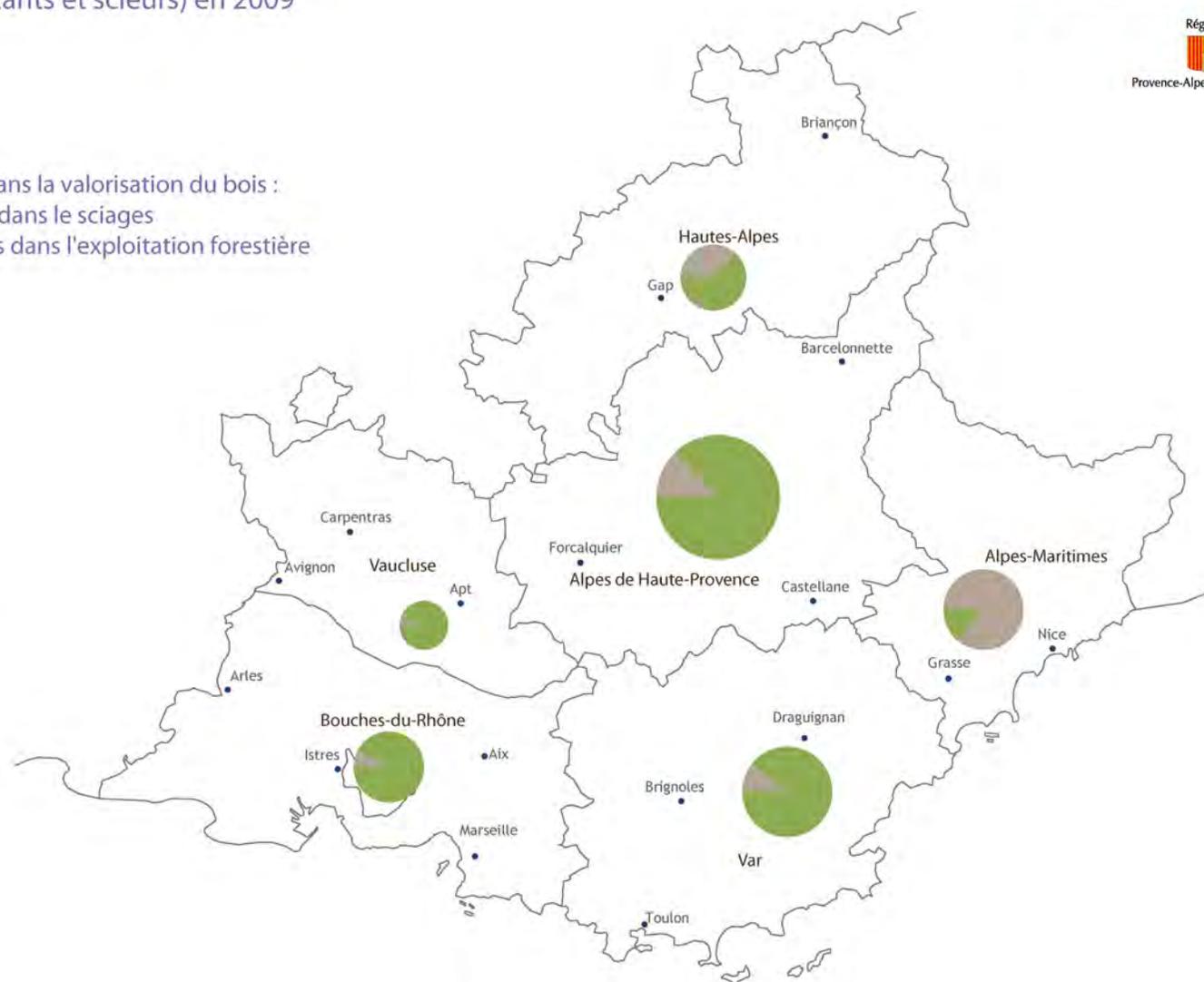
332 emplois dans la valorisation du bois :  
- 87 emplois dans le sciage  
- 245 emplois dans l'exploitation forestière

### NOMBRE D'EMPLOIS



■ Emplois dans l'exploitation forestière  
■ Emplois dans le sciage

■ Villes principales  
□ Limites départementales



## LA COMMERCIALISATION DES BOIS EN FORET COMMUNALE

### Les enjeux de l'exploitation du bois

L'exploitation de bois est un acte majeur de la gestion durable des forêts. Les enjeux d'une coupe sont à la fois économiques, environnementaux et sociaux.

Les coupes et récoltes de bois sont fondamentales pour l'économie locale car elles permettent de **générer des revenus** pour le propriétaire forestier (financement de la gestion) et de **créer et maintenir des emplois locaux** non délocalisables en milieu rural.

La mobilisation de **300 à 500 m3 de bois représente 1 équivalent temps plein** (ETP) annuel dans la filière bois (gestion, exploitation, transport, transformation, mise en œuvre). Plus les bois sont de qualité, plus le rapport aux emplois locaux créés est favorable.

Du point de vue environnemental, la coupe va permettre de régénérer la forêt qui naturellement meurt tôt ou tard. La récolte et le rajeunissement des peuplements sont un enjeu majeur pour : le développement de la biodiversité (ouverture de milieux) ; la prévention des risques de montagne (garantir le maintien de peuplements sains); et la prévention des risques incendie (enlever de la matière combustible).

L'ouverture des peuplements forestiers permet également d'entretenir le paysage ; de rendre la forêt plus accessible aux usagers (randonneurs, chasseurs...) ; et de favoriser la faune sauvage.

### De la coupe à la vente

Pour le propriétaire, la décision de vente est guidée par trois éléments :

- l'aménagement forestier, document de gestion durable qui planifie notamment les coupes et les travaux ;
- le marché du bois et la volonté du propriétaire à l'instant t ;
- les aléas climatiques qui peuvent engendrer des dégâts aux peuplements impliquant ainsi une récolte et la vente des produits.

Les étapes de la mise en vente d'une coupe sont les suivantes :

1. Le conseil municipal approuve l'état d'assiette des coupes (parcelles et volumes présumés) sur la base de l'aménagement
2. Le conseil municipal décide de la procédure et de la forme de vente
3. L'opérateur ONF procède au martelage des bois (marquage des bois destinés à la coupe)
4. Le maire fixe le prix de retrait (prix au-dessous duquel la coupe ne sera pas vendue)
5. L'ONF met en vente la coupe
6. Le maire accepte ou refuse la meilleure offre commerciale.

### Les modes de vente en forêt communale

La commune peut choisir entre **2 procédures de vente** : par appel d'offres ou en gré à gré ou à l'amiable (dont contrats d'approvisionnement).

Il y a **4 formes de vente** (ou « modes de délivrance ») possibles, à choisir selon le volume de bois mis à la vente, les essences représentées et les caractéristiques de la parcelle (accès, pente...) :

	<b>Bois sur pied</b> <i>Volume estimé sur pied</i>	<b>Bois façonnés</b> <i>Volume réel mesuré après exploitation</i>
<b>Ventes en bloc</b>	Ventes en bloc et sur pied	Ventes en bloc et façonnés
<b>Ventes à la mesure</b>	Ventes sur pied à la mesure	Ventes façonnés à la mesure

 **Contrat pluriannuel  
d'approvisionnement**

#### Contrat pluriannuel d'approvisionnement

En PACA, ce type de contrat commence à émerger. Le précédent contrat Etat-ONF (2007-2011) prévoyait que 35 % du volume total vendu en 2011 le soient par contrat.



Promouvoir  
la gestion durable  
de la forêt



La « lettre certifiée »  
de PEFC PACA

N°01 – AVRIL 2011

édito

L'importance de la forêt, publique et privée en PACA, lui confère un rôle de premier plan en termes de production de bois, de protection des milieux et de fonction sociale.

Le premier acte de gestion est de réaliser un document de gestion : aménagement forestier pour les forêts des collectivités, plan simple de gestion (PSG) ou code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) pour les forêts privées.

### Gérer, c'est s'engager !

Aujourd'hui, face à l'opinion publique, il ne suffit plus de « bien faire », faut-il encore le prouver, le faire savoir et s'engager dans une démarche d'amélioration continue.

La certification forestière PEFC permet ainsi d'offrir à l'ensemble de la filière forêt-bois en PACA une vitrine pour valoriser la gestion forestière réalisée.

Daniel QUILICI –  
Président de PEFC PACA



**PEFC PACA**  
Pavillon du Roy René – CD7 Valabre  
13120 GARDANNE  
Tél. : 04.42.65.78.15  
Fax : +04.42.51.03.88  
Mail : [pefc@ofme.org](mailto:pefc@ofme.org)

> [www.ofme.org/pefc-paca](http://www.ofme.org/pefc-paca)  
> [www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org)

## 2011, ANNEE INTERNATIONALE DES FORETS

**Les Nations Unies ont décrété 2011 année internationale des forêts. Sylviculture, patrimoine forestier, biodiversité, loisirs, bois énergie, bois construction...la forêt fait partie de notre quotidien.**

### Quatre thèmes portés par le ministère du Développement durable

Les forêts françaises relèvent principalement de la responsabilité du ministère de l'Agriculture mais le ministère du Développement durable est aussi concerné, en particulier par les quatre problématiques suivantes : biodiversité, matériaux de construction durable, changement climatique et risques. Le message principal retenu au niveau national est directement issu de conclusions du Grenelle Environnement en 2007 : « Produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité : une démarche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts. »

### La forêt en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avec plus de 1 200 000 hectares de forêt (3<sup>ème</sup> rang en France), soit 38% du territoire de PACA, la forêt régionale occupe le premier rang de l'espace régional devant l'agriculture. La forêt continue son expansion : 916 000 hectares en 1975, 1 016 000 en 1985 et 1 210 000 hectares en 1992. En PACA, elle se répartit de la sorte :

- Var : 355 000 ha
- Alpes-de-Haute-Provence : 338 000 ha
- Alpes-Maritimes : 228 000 ha
- Hautes-Alpes : 199 000 ha
- Vaucluse : 134 000 ha
- Bouches-du-Rhône : 105 000 ha.

Une forte proportion des forêts est privée : 70% contre 20% de forêts communales et 10% de forêts domaniales.

## LE ZOOM DU MOIS



### > Actions de conseils et suivi des propriétaires

- Aide au remplissage du dossier lors de l'adhésion ou de la réadhésion ;
- Explication des différents points du cahier des charges ;
- Contrôle des engagements lors d'une visite sur le terrain.

### > Actions de communication :

- Documentation générale ;
- Informations courantes à travers les sites Internet PEFC PACA et PEFC France ;
- Lettre d'info



Les panneaux en bois PEFC proposés aux propriétaires certifiés



La documentation pour les propriétaires, les exploitants et les entreprises



L'affiche pour les communes « Commune engagée dans la certification PEFC »

# LA CERTIFICATION PEFC EN PACA

**Le programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) est un système de certification se basant sur des critères de gestion durable des forêts, reconnus sur le plan international.**

### Qu'est-ce que PEFC ?

C'est une démarche individuelle de chaque propriétaire et de chaque entreprise qui souhaite afficher leur engagement dans la gestion forestière durable. C'est également une démarche concertée au sein de l'association PEFC PACA entre l'ensemble des acteurs (producteurs / exploitants – transformateurs / consommateurs – usagers de la forêt)

### Quelles sont les missions de PEFC PACA ?

Une chargée de mission assure l'animation et la gestion courante : l'enregistrement des propriétaires, la gestion comptable, la mise à jour des documents relatifs à la politique de qualité définie par PEFC PACA, le contrôle des propriétaires et des exploitants, la représentation de PEFC PACA lors de diverses manifestations...

### Quelle est la politique de PEFC PACA ?

L'entité régionale compte 13 membres répartis en trois collèges. Le but de cette approche consensuelle propre à PEFC est que l'ensemble de la filière participe et s'implique dans la définition de la politique de qualité de la gestion forestière durable (PQGF) dont les thématiques sont :

- Le développement de la gestion des forêts ;
- La chasse ;
- Les entreprises d'exploitation ;
- Le développement du travail partenarial ;
- La promotion de PEFC.



## DES PARTENAIRES A VOTRE ECOUTE

Pour tout renseignement, vous trouverez un réseau de partenaires

<b>PEFC PACA</b>	Pavillon du Roy René – CD7 Valabre – 13120 Gardanne Tél. : 04.42.65.78.15 – <a href="mailto:pefc@ofme.org">pefc@ofme.org</a>
<b>PEFC France</b>	6 avenue St Mandé – 75012 Paris – 01.43.46.57.15 – <a href="http://www.pefc-france.org">www.pefc-france.org</a>
<b>ONF méditerranée</b>	46 avenue Paul Cézanne – 13098 Aix en Pce Cedex 2 – 04.42.17.57.00 – <a href="http://www.onf.fr">www.onf.fr</a>
<b>CRPF PACA</b>	7 impasse Ricard Digne – 13004 Marseille – 04.95.04.59.04 – <a href="mailto:paca@crpf.fr">paca@crpf.fr</a>
<b>Coopérative Provence Forêt</b>	Europôle de l'Arbois – BP 50005 – 13545 Aix En Pce Cedex 4 – 04.42.90.73.37 - <a href="http://www.provenceforet.fr">www.provenceforet.fr</a>



## L'État

En PACA, l'État est propriétaire de 135 500 ha de forêt. La surface forestière domaniale certifiée est de 124 150 ha.

La surface non certifiée (11 350 ha) correspond au camp militaire de Canjuers (Var).



## LES CHIFFRES

### En région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Tous les mois retrouvez l'état d'avancement de la certification forestière en PACA à travers le bilan mensuel.

> <http://www.ofme.org/pefc-paca/adhesions>

### Focus sur les chiffres du mois de Mars 2011

- 275 760 ha certifiés (22 % de la surface régionale) ;
- 234 propriétaires certifiés (127 collectivités, 106 privés, l'État) ;
- 58 entreprises disposant d'une chaîne de contrôle valide.

### Les collectivités

Dans la région, la surface forestière occupée par les forêts des collectivités s'élève à 287 800 ha. Actuellement 127 propriétaires publics (hors État) sont entrés dans la démarche PEFC et ont fait certifier leur forêt. Cela représente une surface certifiée de 134 600 ha soit 47 % de la surface forestière des collectivités.

### Les privés

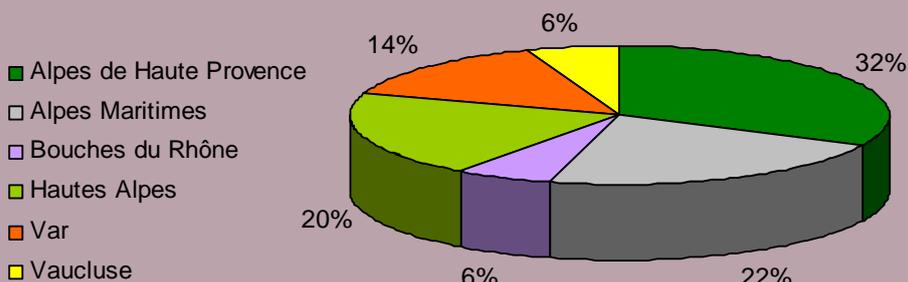
La surface forestière privée occupe 864 000 ha en PACA. Aujourd'hui, seuls 2 % sont certifiés. Ce pourcentage correspond à une surface de 17 000 ha et concerne 106 propriétaires.

Sources : IFN Cycle 3

## SURFACE CERTIFIEE PAR DEPARTEMENT

> Graphique représentant la répartition de la surface certifiée (275 760 ha) au sein de chaque département en mars 2011

La majorité des surfaces certifiées se trouve dans les Alpes-de-Haute-Provence. Viennent ensuite les départements des Alpes-Maritimes et des Hautes-Alpes



### LA PROGRESSION DU MOIS

- > + 14 % de surfaces privées certifiées (+ 22 % en nombre)
- > + 1 % de surface publique certifiée (+ 2 % en nombre)



# LE SITE INTERNET REGIONAL PEFC PACA

**Retrouvez toutes les informations sur la certification forestière en PACA.**

Un outil à destination des propriétaires forestiers, des professionnels de la filière forêt-bois en PACA.

Ce site Internet, officiellement en ligne depuis le 15 avril 2011, fait partie des sites partenaires de l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne. Il vient compléter l'espace dédié à l'entité régionale PEFC PACA sur le site de PEFC France.

> **Le 21 mai à Saint Zacharie (83)**

Journée de la filière bois dans le Var "Avec la forêt du Var, construisons notre avenir "

Contact : CG 83 - Fabienne Tanchaud  
(04.94.18.40.86)

> **Du 27 mai au 29 mai : 2<sup>ème</sup> salon Ecologir à Mougins (06)**

Trois jours pour découvrir ce salon de la construction écologique, de l'habitat sain & bois dans les Alpes-Maritimes

[www.salonecologir.com](http://www.salonecologir.com)

> **Du 17 au 19 juin : l'appel de la forêt dans les Hautes-Alpes**

Deux journées pour redécouvrir la forêt et ses fonctionnalités, promouvoir le bois et les métiers du bois au travers d'animations ludiques, d'expositions, de promenades, de tables rondes, ... Un événement respectueux de l'environnement à partager en famille.

> **Assemblée générale de PEFC PACA**

L'assemblée générale de PEFC PACA qui réunit statutairement tous les administrateurs de l'Entité aura lieu en juin 2011.

Organisé en quatre rubriques, il met à disposition des propriétaires, des gestionnaires et des exploitants forestiers un ensemble de documents permettant de comprendre, de s'engager et de suivre l'évolution de la certification forestière PEFC en région PACA :

- Présentation du système PEFC et des référentiels de certification ;
- Les activités de l'association PEFC PACA ;
- Les conseils, démarches et documents pour s'engager dans la démarche ;
- La liste des propriétaires et des entreprises certifiés en PACA.



> [www.ofme.org/pefc-paca/](http://www.ofme.org/pefc-paca/)



PEFC PACA  
Pavillon du Roy René – CD7 Valabre  
13120 GARDANNE  
Tél. 04 42 65 78 15 - Fax 04 42 51 03 88  
> [pefc@ofme.org](mailto:pefc@ofme.org)  
> [www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org)

Directeur de la publication : Daniel Quilici  
Rédaction : Stéphanie Singh  
Crédits photographiques : J. Delpire – S. Singh



## Les Communes forestières, un réseau pour représenter et accompagner les communes dans leurs projets forêt bois

**Un réseau au service des communes, structuré aux échelles départementale, régionale et nationale.**

Le réseau des Communes forestières vise l'amélioration, le développement et la valorisation du patrimoine forestier des communes en œuvrant pour une gestion durable répondant aux attentes de la société et plaçant la forêt des collectivités en élément fort du développement local.

Plus de 5000 communes sont regroupées au niveau national. 44 associations départementales ou bi-départementales et 10 unions régionales ou interrégionales constituent l'organisation de proximité du réseau animé par la Fédération nationale.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le réseau est particulièrement développé. Regroupant plus de 500 communes (sur les 963 que compte la région), il constitue une **force de proposition** vis-à-vis de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des Départements **pour la définition de leurs politiques forestières adaptées au contexte de la forêt méditerranéenne.**

Structuré autour de 5 associations départementales et d'une union régionale, employant au total une vingtaine de salariés, il offre une expertise technique aux élus locaux pour la conduite de leurs projets liés à la forêt et au bois.

**Dans les Alpes de Haute-Provence, l'association regroupe 117 communes sur les 200 que compte le département.** Elle emploie actuellement une chargée de mission spécialiste du bois-énergie, à travers l'animation du relais départemental de la Mission régionale bois énergie, et une assistante sur des missions administratives et de secrétariat. Elles bénéficient du support du réseau régional sur les autres thématiques, en particulier sur les démarches territoriales, la prévention des incendies, la gestion durable des forêts et toutes les questions relatives à la filière forêt bois.

## Les Communes forestières se donnent pour missions de :

### **Représenter les communes forestières et défendre leurs intérêts**

- Auprès des pouvoirs publics, Départements, Région, Ministères et administration
- Participation aux diverses instances traitant de la forêt
- Travail en commun avec les différents partenaires de la filière forêt bois

### **Organiser la mise en place de partenariats**

- Avec l'Office National des Forêts
- Avec les membres de la filière
- Avec les collectivités territoriales (départements et régions)
- Avec d'autres organismes (associations d'élus, ADEME...)

### **Aider les maires à exercer leurs responsabilités de propriétaires de forêts communales, d'aménageurs du territoire, de maîtres d'ouvrage de bâtiment et de responsable de la sécurité, en les accompagnant dans tous leurs projets forêt/bois.**

- Information / Formation des élus
- Appui aux projets forestiers territoriaux pilotés par les intercommunalités ou les Pays (ex. : Charte forestière de territoire)
- Accompagnement de l'idée à la mise en place et appui pour le fonctionnement des chaufferies bois énergie
- Appui à l'engagement dans la certification de la gestion durable des forêts PEFC
- Accompagnement pour l'exercice des responsabilités en lien avec la prévention des incendies (particulièrement pour le débroussaillage)
- Appui personnalisé sur toutes les questions forêt bois

## Adhérents aux Communes forestières en 2010



117 adhérents aux Communes forestières  
59 % des communes  
60 % de la forêt communale

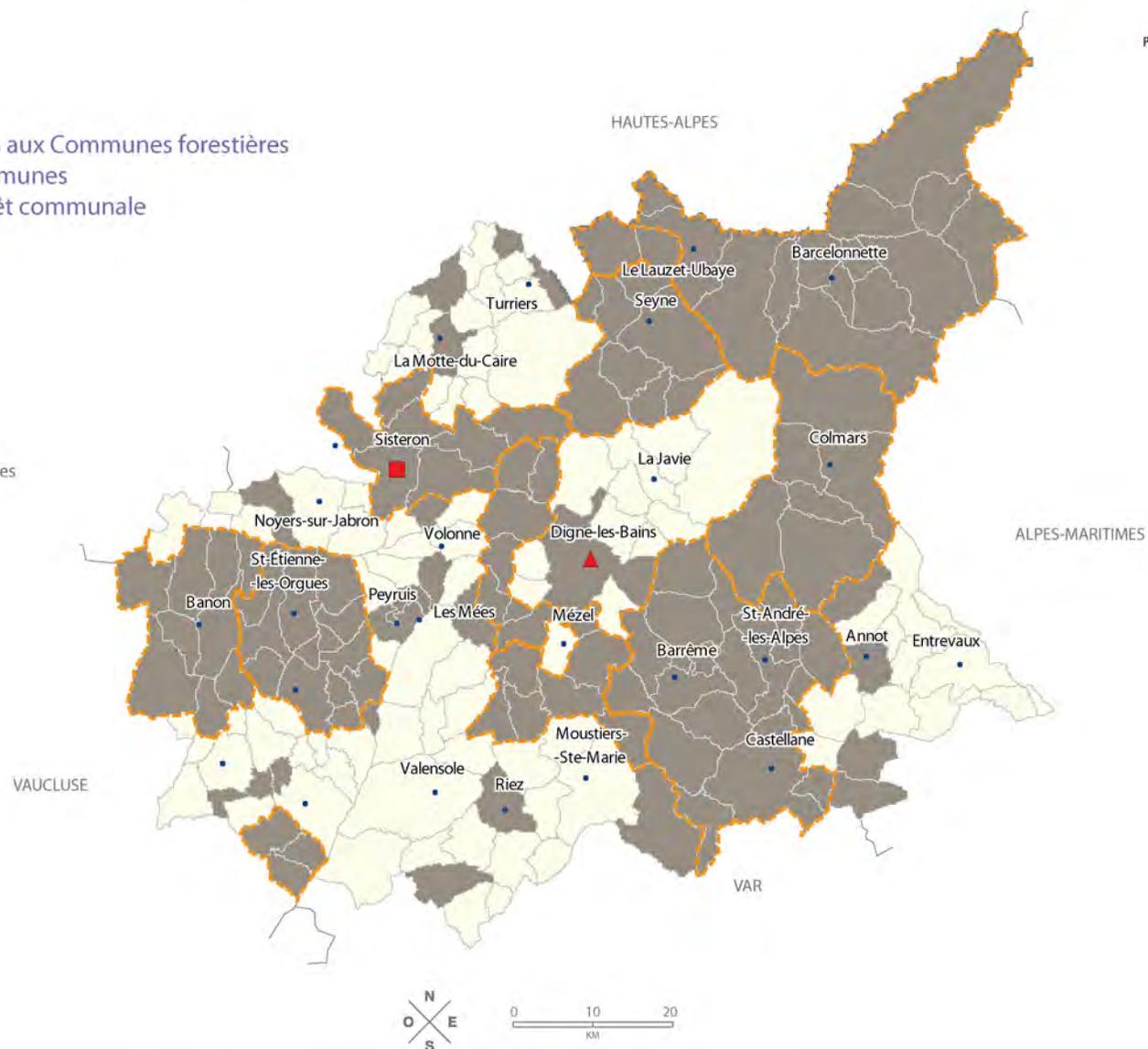
### COMMUNES

- Adhérentes aux Communes forestières
- Non adhérentes aux Communes forestières
- ▭ EPCI adhérentes

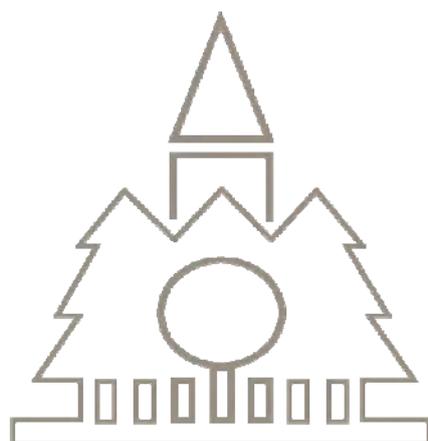
### BUREAUX

- ▲ Siège des Communes forestières 04
- Siège des Communes forestières PACA

- Villes principales
- Limites départementales







# **Communes forestières Alpes de Haute-Provence**

42 boulevard Victor Hugo, 04000 Digne les Bains  
Tél./Fax 04 92 35 23 08, [contact04@communesforestieres.org](mailto:contact04@communesforestieres.org)

[www.ofme.org](http://www.ofme.org)

